

# REGLEMENT DE L'OPERATION COMMERCIALE

## « ANNIVERSAIRE FEIN 70 ANS » DU 1ER FEVRIER 2026 AU 30 NOVEMBRE 2026

Version du 15.01.2026

### Article 1 - Organisation

La société FEIN France, société par actions simplifiée au capital social de 560 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saverne sous le numéro 675 680 318, dont le siège social est situé 18 rue d'Otterswiller – 67700 Saverne, numéro de TVA intracommunautaire FR 53 675 680 318 (ci-après la « Société Organisatrice »), organise une opération commerciale intitulée « Anniversaire FEIN 70 ans ».

Cette opération se déroule du 1er février 2026 à 00h00 au 30 novembre 2026 à 23h59 (heure française métropolitaine).

### Article 2 - Présentation de l'opération

L'opération commerciale « Anniversaire FEIN 70 ans » repose sur deux mécaniques distinctes et cumulables :

1. Un jeu à instants gagnants sans obligation d'achat, réservé aux entreprises ;
2. Une offre de remboursement différé (Cash-Back) avec obligation d'achat, ouverte aux professionnels et aux particuliers.

La participation à l'une ou l'autre des mécaniques implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### Article 3 - Conditions de participation

#### 3.1 Conditions générales

La participation à l'opération est ouverte :

- aux personnes physiques majeures,
- ainsi qu'aux personnes morales, résidant ou domiciliées en France métropolitaine (Corse et Monaco inclus), et DOM-TOM.

Sont exclues de la participation les personnes ayant directement participé à

l'organisation de l'opération ainsi que les membres du personnel de la Société Organisatrice et leurs familles en ligne directe.

Toute participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 4 – Jeu à instants gagnants (sans obligation d'achat)

#### **4.1 Principe**

Le jeu à instants gagnants est un jeu gratuit sans obligation d'achat, accessible exclusivement aux entreprises disposant d'un numéro SIRET valide.

Chaque entreprise est limitée à une (1) participation unique pendant toute la durée de l'opération.

Le jeu est accessible en ligne sur le site : [www.anniversaire-fein.fr](http://www.anniversaire-fein.fr), notamment via les QR Codes présents sur les supports de communication en point de vente.

#### 4.2 Modalités de participation

Pour participer, le représentant de l'entreprise doit :

- se rendre sur le site de l'opération ;
- compléter le formulaire de participation ;
- lancer la « Roue de la Chance – Anniversaire FEIN ».

Le résultat est affiché immédiatement à l'écran.

#### 4.3 Dotations

Le jeu est 100 % gagnant. Les dotations se composent de :

- Click bag : 70 pièces – Valeur unitaire de 85€ ttc
- Radio : 70 pièces – Valeur unitaire de 165€ ttc
- Couteau Multitools : 70 pièces – Valeur unitaire de 49€ ttc
- Batterie 2,0 Ah : 70 pièces – Valeur unitaire de 92€ ttc
- Extension de Garantie de 3 ans avec un batterie 4,0 Ah : Quantité illimitée, valeur unitaire de 118€ ttc

#### 4.4 Modalités de remise des gains

- Les cadeaux matériels sont expédiés directement à l'adresse professionnelle renseignée par le gagnant.
- Pour bénéficier de l'extension de garantie 3 ans avec batterie 4,0 Ah , le gagnant devra créer un compte sur [my.fein.com](http://my.fein.com) et enregistrer une machine FEIN dans un délai de trois (3) mois suivant la date d'achat.

Article 5 – Offre de remboursement différé (Cash-Back)

#### 5.1 Principe

L'offre de Cash-Back est une offre promotionnelle avec obligation d'achat, ouverte aux professionnels et aux particuliers.

Elle permet d'obtenir un remboursement partiel différé pour tout achat d'une machine FEIN d'un montant minimum de 450 € HT.

#### 5.2 Montants du Cash-Back

- 40 € TTC remboursés pour tout achat compris entre 450 € HT et 749 € HT (300 dossiers maximum) ;
- 75 € TTC remboursés pour tout achat à partir de 750 € HT (200 dossiers maximum).

La valeur totale maximale des remboursements est de 27 000 €.

Il n'existe pas de limite de participation par client, dans la limite des dossiers 500 disponibles.

#### 5.3 Modalités de participation

Pour bénéficier du Cash-Back, le participant doit :

- acheter une machine FEIN éligible auprès d'un distributeur participant pendant la période de l'opération ;
- se rendre sur [www.anniversaire-fein.fr](http://www.anniversaire-fein.fr) avant le 1er décembre 2026 à 23h59 ;
- compléter le formulaire de demande de remboursement ;
- télécharger une copie de la facture d'achat ;
- fournir un relevé d'identité bancaire (IBAN) au nom du participant ou de la société participante.

Chaque dossier fait l'objet d'un contrôle de conformité.

#### 5.4 Remboursement

Le remboursement est effectué par virement bancaire, dans un délai indicatif de quelques jours après validation du dossier.

### Article 6 – Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'opération sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elles sont nécessaires à la gestion des participations et sont traitées par la Société Organisatrice et son sous-traitant Agile Interactive.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité de leurs données, qu'ils peuvent exercer en écrivant à : [contact@fein.fr](mailto:contact@fein.fr).

### Article 7 – Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique, de perturbation du réseau Internet, d'erreur ou d'omission dans les informations fournies par les participants.

## Article 8 – Acceptation du règlement et fraude

### 8.1 Acceptation du règlement

La participation à l'opération commerciale « Anniversaire FEIN 70 ans », qu'elle soit réalisée dans le cadre du jeu à instants gagnants ou de l'offre de remboursement différé (Cash-Back), implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepter l'intégralité des dispositions.

### 8.2 Fraude

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité du participant, son âge, son adresse postale, son adresse électronique, ses coordonnées bancaires (le cas échéant), ainsi que, pour les entreprises, la validité du numéro SIRET communiqué.

Toute déclaration inexacte, mensongère ou frauduleuse, toute tentative de contournement du présent règlement, ou tout usage abusif ou malveillant des dispositifs de participation (notamment via des procédés automatisés, robots, scripts ou toute autre technique similaire) entraînera l'exclusion immédiate et définitive du participant, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque dotation, remboursement ou indemnisation.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'engager toute action judiciaire appropriée à l'encontre de l'auteur d'une fraude avérée.

## Article 9 – Accès au règlement et dépôt

Le présent règlement est consultable gratuitement pendant toute la durée de l'opération sur le site internet de l'opération : [www.anniversaire-fein.fr](http://www.anniversaire-fein.fr).

Le présent règlement est déposé auprès de la SELAS ACTA – Commissaires de Justice associés – 25 bd Joffre 54000 NANCY – Office de Metz 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3

## Article 10 – Annulation, modification ou prolongation de l'opération

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de suspendre, de prolonger, d'écourter ou de modifier tout ou partie de l'opération « Anniversaire FEIN 70 ans », ainsi que le présent règlement, notamment en cas de force majeure, d'évènement exceptionnel, de fraude, ou de toute circonstance indépendante de sa volonté.

Toute modification fera l'objet d'un avenant déposé auprès de l'huissier de justice et

mis à disposition des participants selon les mêmes modalités que le présent règlement.

#### Article 11 – Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'opération sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, et notamment au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD).

Les données sont collectées par la Société Organisatrice et traitées par son sous-traitant Agile Interactive, exclusivement pour les besoins de la gestion de l'opération, du traitement des participations, de l'attribution des dotations et du remboursement des Cash-Back.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition et de limitation du traitement de ses données personnelles.

Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : [contact@fein.fr](mailto:contact@fein.fr), accompagnée d'un justificatif d'identité.

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, à savoir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

#### Article 12 – Loi applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement relèvera de la compétence des tribunaux français territorialement compétents, conformément aux règles de droit commun.

#### Article 13 – Demande d'informations

Toute demande d'information relative à l'opération « Anniversaire FEIN 70 ans » pourra être adressée pendant la durée de l'opération, et au plus tard jusqu'au 1er décembre 2026, par courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@fein.fr](mailto:contact@fein.fr).